

LE BILLET

par GÉRY
EYKERMAN

Afrique blanche

C'est une maxime bien connue de ceux qui, un jour, sont allés en Afrique profonde. Le sage dit : « Vous les Occidentaux, vous avez la montre, nous, les Africains, nous avons le temps ».

Curieusement, cette sagesse issue du soleil nous a gagnés... lorsqu'il neigeait. Soudain, le patron acceptait le retard de ses employés.

Plus personne ou presque ne songeait à incriminer les bus à l'arrêt, les trains en retard, voire les avions cloués au sol. Le professeur fermait les yeux sur l'absence de ses élèves en ces jours d'examens. Et si le policier faisait stopper le camionneur qui roulait en dépit de l'interdiction, il ne le verbalisait pas.

On ne hurlait pas sur les pouvoirs publics qui ne déneigeaient pas les routes aussi rapidement qu'espéré. Chacun pardonnait à sa commune de n'avoir pas

stocké assez de sel à la belle saison ou d'avoir omis de renouveler ses lames de chasse-neige avant les frimas.

On prenait le temps comme il venait, on acceptait le temps comme il passait, dans une atmosphère de tolérance, de compréhension. Nous étions de vrais Bisounours.

Il y avait de la solidarité, de la fraternité dans l'air. Les gamins du quartier brossaient les trottoirs des «vieilles dames», les voisins s'entraidaient pour dégager les voitures qui patinaient. C'est comme si la neige, outre ses cristaux, avait contenu un je-ne-sais-quoi de philosophe.

Et l'on en vient à se demander, en ces jours de bonnes résolutions, s'il ne devrait pas neiger un peu plus souvent chez nous. Ou plutôt que, sans la neige, on puisse en garder cette sagesse tout africaine.

À LA LOUPE

Eclipse solaire partielle

La première de l'année 2011 sera visible le 4 janvier



Une éclipse partielle de soleil devrait être observable en Belgique ce mardi 4 janvier avec un temps fort à 9 h 17. Le soleil sera alors masqué à 75 % par la lune. L'éclipse se terminera vers 10 h 37.

ARRÊT SUR IMAGE



Federer et Nadal marchent sur l'eau Pour assurer la promotion de l'Open de tennis du Qatar, Rafael Nadal et Roger Federer n'ont pas hésité à «se mouiller». L'Espagnol (N1 mondial) et le Suisse (N2 mondial) ont échangé quelques balles lors d'un match amical sur un court de tennis gonflable, flottant dans la baie de Doha. Le tournoi de tennis du Qatar doit s'achever samedi. Avec une finale Nadal-Federer?

L'INFO
DU JOUR

Des dizaines d'ados poussés en «code 9»



«On exige plus de ces jeunes en difficulté que de la part de certains adultes.»

B. Devos, délégué général aux droits de l'enfant



18 000 Le nombre de jeunes en danger pris en charge par la Communauté (+15 %).



Notre dossier, jusqu'à samedi

À 18 ans tombe le couperet : c'est la fin de l'aide à la jeunesse. Pour se préparer à cette nouvelle «indépendance», les jeunes suivis par les services d'aide à la jeunesse peuvent partir vivre en appartement supervisé dès l'âge de 16 ans, et y apprendre à vivre en autonomie. Un challenge sans garantie de succès...

Comment ces ados, qui n'ont pas tous demandé à vivre seul, deviennent-ils acteurs de leur vie? Comment sont-ils accompagnés et préparés à gérer leur budget et leur liberté? Comment trouvent-ils un réseau social positif, un rythme, un bien-être?

De nombreuses questions, auxquelles nous répondons jusqu'à samedi. Avec, au fil des jours, les témoignages de Noredine, Cindy, Amélie et Thomas. Ils racontent, chacun à leur façon, une transition vers l'autonomie haute en couleurs, riches en émotions et rebondissements.

Cette série est signée par Sophie de Brabandere, Gaëtane Mangez et Olivier Standaert. C'est grâce à une bourse du Fonds pour le journalisme (Communauté française) qu'ils ont pu mener ce travail de plusieurs mois, aujourd'hui publié dans L'Avenir. ■

MARDI

À la famille d'accueil, Amélie a «préféré» la vie en solo. Un choix qui a un prix.

LE PROBLÈME

Un système «pousse au crime»

Demander à des jeunes précisément plus vulnérables de se prendre seuls en mains avant même la majorité est sûrement délicat. Mais le «code 9» est aussi une nécessité structurelle, l'aide à la jeunesse s'achevant à 18 ans.

«Ce système d'autonomie est un pousse-au-crime par rapport aux difficultés sociales et économiques de la vie d'aujourd'hui», juge pourtant Bernard Devos, le délégué général aux droits de l'enfant.

«Pour beaucoup de jeunes, l'auto-

nomie est synonyme de liberté, ajoute Jacques Coupienne, directeur du Foyer des jeunes à Bressoux (Liège). Ils pensent pouvoir faire ce qu'ils veulent. Beaucoup de mineurs empiètent les bêtises, et jouent avec le système, qui ne les sanctionne pas toujours. Or, ne pas sanctionner ces jeunes-là, c'est aussi une forme de maltraitance, car cela leur conduit à recommencer.»

Les professionnels évoquent aussi une forte rupture dans la vie sociale. D'une vie de groupe très réglementée en home, les jeunes passent brusquement à la

solitude et au manque de repères, sans avoir toujours les acquis nécessaires pour se débrouiller seuls (lessives, factures, etc.) «Tout cela fait d'eux des proies faciles pour des trafiquants ou autres relations négatives», explique un directeur d'une institution basée près de Charleroi. La rupture est d'autant plus forte que dans les institutions, on a tendance à les surprotéger. Du coup, la transition de l'institution à l'indépendance est trop forte. Ils n'ont pas assez appris à se prendre en mains. ■

Vivre de façon autonome à 16 ou 17 ans... Cela s'appelle le «code 9», et c'est le défi que relèvent

chaque année des dizaines de jeunes dépendant de l'Aide à la jeunesse. Un challenge humain risqué pour ces ados fragilisés. Mais parfois salutaire.

● Olivier STANDAERT et Gaëtane MANGEZ

Faut-il crier au fou? Chaque année, des dizaines d'ados âgés de 16 ou 17 ans démarrent ce que les services de l'Aide à la jeunesse de la Communauté française appellent le «code 9», ou mise en logement autonome.

Bien que fragilisés et déstructurés par un parcours difficile et un milieu familial précaire ou dangereux, ces ados quittent leur institution pour vivre seuls, en kot ou en studio. Avec moins de 700 € par mois, ils doivent gérer tous les aspects pratiques de leur vie. Bien sûr, ils sont aidés, suivis, guidés par des professionnels qui les connaissent parfois mieux que personne. Mais pourquoi une telle mesure?

Des exigences élevées

Cette étape vise à préparer ces jeunes aux droits et devoirs de la majorité. À 18 ans, l'Aide à la jeunesse cède en effet le relais au CPAS. Elle permet aussi à des jeunes difficilement gérables ou trop en souffrance dans leur institution/famille d'écrire une nouvelle page. Il s'agit d'une mesure parmi d'autres pour aider les jeunes. Mais elle est risquée, et paradoxale : «On exige plus de ces jeunes en difficulté que de la part de certains adultes», estime Bernard Devos, le délégué général aux droits de l'enfant.

Il n'est pas le seul à le penser. Problèmes psychologiques, physiques, ruptures familiales, décrochage scolaire, difficultés financières : c'est à des ados aux prises

avec de tels problèmes qu'on «demande des preuves d'autonomie», s'étonne Jacqueline Maun, dans une étude du Conseil bruxellois de coordination sociopolitique.

Directrice d'un centre de crise et d'accompagnement pour mineurs, elle s'étonne : «Nos propres enfants, à 18 ans, sont à la maison, aux études. Pour certains, les parents payent un kot. Mais qui fait leur lessive et s'occupe de remplir leur frigo quand ils reviennent du week-end? Seraient-ils capables d'assumer seuls leurs études, les lessives, les repas avec 630 € par mois? Sans aucun lien affectif?»

«L'autonomie est un terme mal choisi», affirme sans hésiter Pedro Vega-Egusquiza, conseiller de l'Aide à la jeunesse (Liège). On devrait dire : «bienvenue du côté des emmerdés». S'il n'est pas possible d'éviter la mise en autonomie des jeunes fortement institutionnalisés, alors il faut la préparer au mieux.»

Cela signifie créer un réseau social structurant, aménager un lieu de vie, planifier un budget, une scolarité. Avec des équipes spécialisées, très compétentes, et parfois avec la famille. ■

Vivre seul, sans lien affectif avec une famille, avec moins de 700 € par mois... Le défi des jeunes placés en «code 9».



Aux antipodes d'une société de «Tanguy»

Le thème des ados en autonomie renvoie au phénomène des «Tanguy» et à la dépendance aux parents. «On assiste bien à

un allongement de la jeunesse, et ce dans tous les pays d'Europe», écrit ainsi le sociologue Jacques Moriau (ULB). Au point que

certains professionnels de l'Aide à la jeunesse en viennent à regretter la majorité à 21 ans supprimée au début des années 1990.

Jeunes en danger : les chiffres en hausse

Près de 18 000 jeunes font annuellement l'objet d'une mesure d'aide en Communauté française. Un chiffre à la hausse.

Chaque année, on compte en moyenne entre 130 000 et 145 000 journées passées sous le régime du logement autonome en Communauté française. Un chiffre assez stable, même s'il manque des données récentes pour nuancer l'évolution.

L'autonomie n'est donc pas un phénomène isolé. Elle s'inscrit dans un panorama plus large, englobant l'aide à la jeunesse dans son ensemble : le nombre de jeunes en danger pris en charge par le secteur a augmenté de 15 % entre 2002 et 2008 (de 15 600 à 18 000). Pour trois jeunes sur quatre en moyenne, ce n'était pas la première fois. «Il y a donc moins de jeunes qui sortent du système que de jeunes qui y entrent», note un rapport sectoriel sur l'aide à la jeunesse.

Mesure d'aide : de moins de 20 mois à plus de 4 ans

C'est que les prises en charge, qui peuvent se limiter à quelques heures, peuvent aussi prendre du temps. En moyenne, la mesure d'aide dure moins de 20 mois pour la moitié des jeunes, et plus de quatre ans pour un quart d'entre eux.

Problème : nombre de professionnels s'accordent pour souli-

gner un décalage entre l'offre et la demande. Trop de jeunes ont besoin d'aide, pour trop peu de places ou de personnel compétent. Comment l'expliquer?

Le même rapport donne l'analyse suivante, et se garde bien de conclusions hâtives du genre «la situation empire» : les acteurs sociaux expriment certes «une sensation de dégradation des conditions socio-économiques des familles», mais il se peut aussi que le seuil de tolérance quant au caractère problématique d'une situation ait évolué, et que l'on sollicite plus et plus vite l'Aide à la jeunesse qu'auparavant. Bref, les sensibilités peuvent évoluer.

Des jeunes en danger, et non des jeunes dangereux

L'Aide à la jeunesse est en effet un secteur qui évolue. Les années 80 et 90 ont modifié les sensibilités des professionnels.

«L'évolution générale de l'Aide à la jeunesse va vers la promotion du travail en famille et la suppression d'un grand nombre de maisons d'hébergement, héritières des congrégations religieuses», explique Théo Vanhees, directeur du service de l'inspection pédagogique de l'Aide à la jeunesse. Il y a donc moins de places en «home» et plus de travail en milieu habituel de vie.»

Certaines tendances demeurent néanmoins : plus de 85 % des jeunes sont pris en charge parce qu'ils sont en danger ou en difficulté. La part de jeunes ayant commis un délit ne dépasse pas les 15 %. Au total, l'Aide à la jeunesse concerne davantage les garçons (56 % du total) que les filles. ■

LA SOLUTION

Se recentrer sur la famille

La famille, c'est le nœud du problème dans presque tous les cas traités par les services de l'Aide à la jeunesse. Souvent brisée et recomposée, elle garde pourtant tous ses droits, sauf exceptions. Les professionnels estiment d'ailleurs que les interventions devraient davantage se concentrer sur le milieu familial, au détriment des mesures de placement.

«Avec bien moins que le prix du placement d'un enfant en institution, on pourrait apporter une aide à la famille qui permette d'éviter

un ou des placements», estime Bernard Devos, le délégué général aux droits de l'enfant, dans un rapport sur l'impact de la pauvreté dans les familles.

Pedro Vega-Egusquiza, conseiller de l'Aide à la jeunesse (Liège), rajoute : «En Belgique, on a le syndrome de la place vide. Si on crée 6 000 places pour les jeunes en difficulté, elles seront toutes prises! Il faut repenser le problème de la place dans les structures d'hébergement, que ce soit en institution ou dans les logements en autonomie supervisée.» ■